

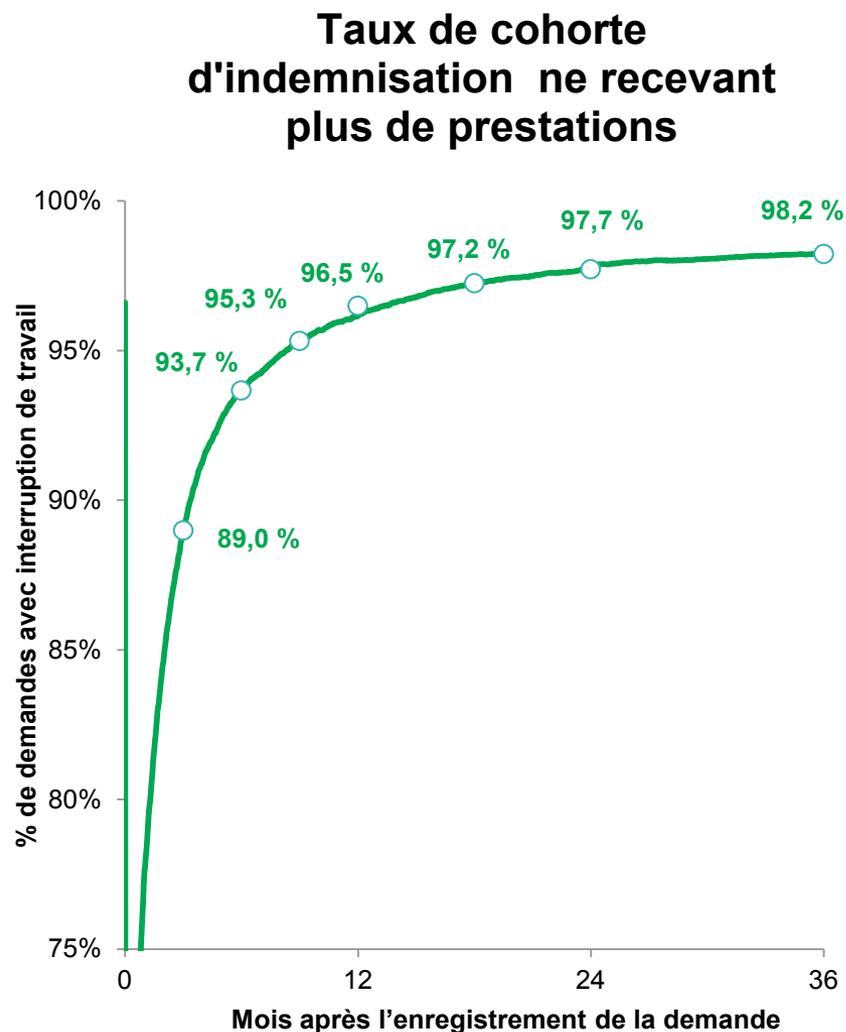
Mesure du retour au travail

Codage des dossiers fermés

- En vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, une fois qu'un travailleur est de retour au travail ou en mesure de reprendre son travail habituel sans perte de salaire continue, les prestations salariales de la CSPAAT cessent. Le personnel de la CSPAAT code ces dossiers pour indiquer les raisons.
- La CSPAAT utilise deux types de mesures pour évaluer le rendement du retour au travail :
 - le pourcentage de travailleurs ne recevant plus de prestations;
 - le pourcentage de travailleurs retournés au travail à 100 % des gains d'avant la lésion après 12 mois.
- Ce sont des mesures différentes déterminées au moyen de différentes sources de données.

Durée : taux de cessation des prestations

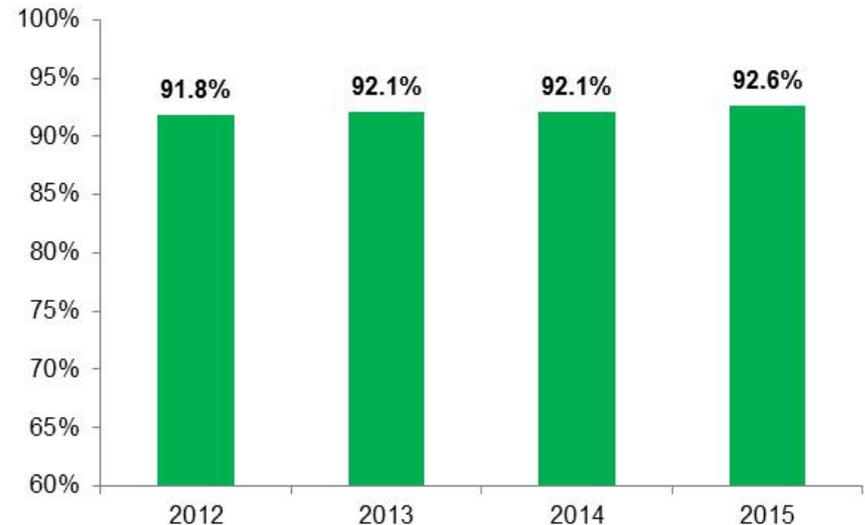
- Les taux de cessation des prestations mesurent le pourcentage de travailleurs qui ne reçoivent plus de prestations à cette date.
- Cette méthodologie est utilisée par tous les territoires du Canada pour mesurer le succès du RT.
- La CSPAAT est la seule commission canadienne qui mesure aussi le pourcentage de travailleurs de retour au travail sans perte de salaire après 12 mois.



Mesure du retour au travail

- Les résultats du « retour au travail à 100 % des gains d'avant la lésion après 12 mois » sont publiés à l'externe dans les rapports trimestriels de la CSPAAT.
- Élaborée en 2011 comme mesure privilégiée d'évaluation de notre réussite dans l'aide fournie aux travailleurs pour se rétablir médicalement et financièrement à un point correspondant à celui d'avant la lésion.
- Comprend seulement les travailleurs blessés ou malades de retour au travail qui gagnent autant ou plus qu'avant la lésion/maladie un an après celle-ci.

RT à 100 % des gains d'avant la lésion après 12 mois
Annexes 1 et 2



Méthodologie de mesure du retour au travail

- Pour déterminer les résultats de RT, la CSPAAT suit deux processus parallèles trimestriellement.
- Le processus de validation a été élaboré par le statisticien en chef de la CSPAAT pour s'assurer d'une méthodologie statistique fiable.
- Le processus de validation est supervisé par le secteur des méthodes analytiques et de l'information de gestion générales.

Principale méthodologie

Nous tirons de notre base de données le total des demandes avec interruption de travail portant des codes de fermeture précis couvrant chaque scénario de RT, comme :

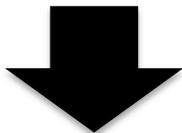
- *Code 10* = RT chez l'employeur du travailleur au moment de l'accident, emploi d'avant la lésion;
- *Code 15* = RT chez un nouvel employeur, emploi d'avant la lésion;
- *Code 17* = RT chez un nouvel employeur, emploi approprié permanent.

Les dossiers sans RT ne sont pas compris dans cette mesure, par exemple :

- *Code 91* = Plan de RMT terminé, employable, non employé.

Approche parallèle

- 400 dossiers sont échantillonnés au hasard chaque trimestre pour chaque annexe (1 et 2).
- Les résultats de RT de l'échantillon sont examinés « manuellement » *dossier par dossier*.
- Les résultats de RT sont validés au téléphone lorsque la situation n'est pas claire quant au RT ou à la perte de salaire.
- Un sous-échantillon (5 %) de ces dossiers est aussi examiné indépendamment pour assurer la qualité du processus.



Résultat de la mesure du RT

Les deux résultats sont comparés en visant un intervalle de confiance en la validation de 95 %.



Résultat de la mesure du RT

Résultats de RT, méthodologies principale et de validation

Année	Principale méthodologie	Résultat de l'audit avec intervalle de confiance	Résultat de la méth. principale égal/inférieur à l'intervalle?
2012	91,8 %	91,6 % \pm 1,1 %	
2013	92,1 %	92,0 % \pm 1,1 %	
2014	92,1 %	91,8 % \pm 1,1 %	
2015	92,6 %	91,8 % \pm 1,0 %	